

## Demande d'inscription aux services cantine et garderie Année scolaire 2023-2024

**A REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 13 JUILLET 2023**

	Nom :	Nom :	Nom :								
	Prénom :	Prénom :	Prénom :								
	Classe :	Classe :	Classe :								
<u>Accueil matin ou soir</u> 21,00 € (forfait mensuel) ou 2,22 €/jour (5 jours maximum par enfant sur le mois)	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine <input type="checkbox"/> Occasionnel	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine <input type="checkbox"/> Occasionnel	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine <input type="checkbox"/> Occasionnel								
<u>Accueil matin et soir</u> 31,00 € (forfait mensuel) ou 2,22 €/jour (5 jours maximum par enfant sur le mois)	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine <input type="checkbox"/> Occasionnel	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine <input type="checkbox"/> Occasionnel	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine <input type="checkbox"/> Occasionnel								
<u>Restauration</u> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 5px;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Quotient familial</th> <th style="width: 15%;">Tarif/repas</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-599</td> <td>0,70 €</td> </tr> <tr> <td>600-800</td> <td>1,00 €</td> </tr> <tr> <td>&gt;800</td> <td>2,30 €</td> </tr> </tbody> </table>	Quotient familial	Tarif/repas	0-599	0,70 €	600-800	1,00 €	>800	2,30 €	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine	<input type="checkbox"/> Forfait 4j/semaine
Quotient familial	Tarif/repas										
0-599	0,70 €										
600-800	1,00 €										
>800	2,30 €										
Régime alimentaire :	<input type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> sans viande	<input type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> sans viande	<input type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> sans viande								

**Tarification selon Quotient Familial (Délibération du 30/03/2022)**

**Les familles devront fournir l'attestation de quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de mairie. En l'absence de quotient familial, les familles devront fournir le dernier avis d'impôts sur les revenus.**

**En cas de non présentation d'un justificatif, le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus haute retenue.**

Responsable légal 1

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

Responsable légal 2

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente) .....

Tél : ..... Email : .....

Adresse de facturation

.....  
.....

**1. Paiement**

- Sur factures qui seront établies mensuellement et distribuées dans les cahiers des enfants sauf en juillet.

Modes de paiement :

- o Espèces et chèques (directement au Service de Gestion de CONFOLENS),
- o Prélèvement automatique (**joindre un RIB** ainsi que l'autorisation de prélèvement uniquement pour les parents intéressés)
- o Paiement en ligne par internet (paiement par carte bancaire sur un site sécurisé)

**2. Règlement de fonctionnement**

**Consultable sur le site internet : <http://www.chasseneuil-sur-bonnieure.fr>**

Certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des règlements des différents services pour lesquels je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) et déclare en accepter les modalités.

Chasseneuil, le

Signature des parents

# MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

## **Contrat avec l'utilisateur**

Le contrat de prélèvement automatique est établi entre :

La Commune de Chasseneuil représentée par son Maire, Monsieur Fabrice POINT,

Et Monsieur, Madame \_\_\_\_\_

Domicilié \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé le redevable.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Dispositions générales**

Le présent contrat de prélèvement porte sur le paiement des factures de cantine et garderie. Il est rappelé les caractéristiques de cette facturation ; il s'agit d'une facturation unique au titre de cette prestation mensuelle à terme échu.

### **Article 2 – Date du prélèvement**

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra en début de mois la facture relative au mois précédent pour les prestations décrites à l'article n° 1. La date du prélèvement automatique est fixée entre le 15 et le 20 du mois M+1 de la facturation

### **Article 3 – Montant du prélèvement**

Le montant de chaque prélèvement varie en fonction de l'accès à la prestation. Il correspond au montant de la facture reçue par le redevable.

### **Article 4 – Changement de compte bancaire**

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, ou de banque, doit impérativement se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement. Il conviendra de le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire à :

**Mairie de Chasseneuil 86 avenue de la République 16260 CHASSENEUIL**

Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois M, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte à partir du mois M+2 ; dans le cas contraire, la modification interviendra le mois suivant.

### **Article 5 – Renouvellement du contrat de prélèvement automatique**

Sauf avis contraire du redevable, le prélèvement automatique sera reconduit tacitement. Le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il a dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour l'année suivante.

### **Article 6 – Echéances impayées**

L'utilisateur s'engage pour le présent contrat à alimenter suffisamment son compte pour la date de prélèvement. Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

### **Article 7 – Fin de contrat**

1/Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

2/ Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informera la commune de Chasseneuil par lettre recommandée avec accusé de réception. Si l'envoi a lieu avant le 15 du moi M, le prélèvement s'arrêtera sur le mois M+1. Dans le cas contraire, la modification interviendra le mois M+2.

### **Article 8 – Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours**

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser au secrétariat de la Chasseneuil.

A \_\_\_\_\_, le  
Signature du responsable légal,  
« lu et approuvé »

Le Maire,

## Mandat de Prélèvement SEPA

<b>Référence Unique de Mandat (RUM)*</b> <small>*maximum 35 caractères</small>	Service périscolaire - Commune de Chasseneuil
---	---

Type de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Récurrent	<input type="checkbox"/> Ponctuel
------------------	---	-----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, nous autorisons :

- Commune de CHASSENEUIL SUR BONNIEURE à envoyer des instructions à notre banque pour débiter notre compte, et
- notre banque à débiter notre compte conformément aux instructions de Commune de CHASSENEUIL SUR BONNIEURE.

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA inter-entreprises. Nous ne sommes pas en droit de demander à notre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA inter-entreprises une fois que le montant est débité de notre compte. Nous pouvons cependant demander à notre banque de ne pas débiter notre compte jusqu'au jour de l'échéance.

<b>Nom du CREANCIER</b>	Commune de Chasseneuil
<b>N° d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)</b>	FR84ZZZ857AC3
<b>Adresse du créancier</b>	86 avenue de la République
<b>Code postal</b>	16260
<b>Ville</b>	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE
<b>Pays</b>	France

<b>DEBITEUR</b>	
<b>Adresse du débiteur</b>	
<b>Code postal</b>	
<b>Ville</b>	
<b>Pays</b>	
<b>Nom et prénom du titulaire du compte / Débiteur</b>	
<b>Banque</b>	
<b>Adresse de la banque</b>	
<b>Code BIC de la banque</b>	
<b>IBAN du débiteur</b>	

<b>Lieu</b>	<b>Date</b>	<b>Signature du débiteur</b>
-----	-----	-----

# INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

**OBLIGATOIRE pour tout élève empruntant le bus**

- pour l'utilisation de la garderie matin et/ou soir
- pour les trajets maison-école-maison

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine :

L'inscription en ligne est fortement recommandée :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscriptions>

Néanmoins, l'inscription sur dossier papier est possible. Le document est téléchargeable :

[S'inscrire aux transports scolaires en Nouvelle-Aquitaine](#)